

11 NOVEMBRE

GRIPPE A(H1N1)

Directive aux élèves

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'ABSENCE

En cas de symptômes d'allure grippale (SAG), tous les élèves ont l'obligation de déclarer leur absence dès les **24 premières heures** au Service de l'organisation scolaire au numéro **418 547-2191, poste 200**. La durée de l'absence pour la grippe A(H1N1) doit être de sept (7) jours à compter du début des symptômes.

Cette mesure servira à informer tous vos professeurs de votre absence et pourra faciliter les arrangements pédagogiques avec ces derniers pour la poursuite de votre session.

Nous vous rappelons que si vous avez besoin d'un avis, vous pouvez vous adresser au professionnel de la santé du Cégep au local 426.0 du pavillon Gérard-Arguin ou par téléphone au poste 244. Le **Service santé** est ouvert de 7 h 30 à 16 h du lundi au vendredi.

Merci de votre collaboration,

La Direction

